

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION
DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Niger	
TITRE DU PROJET : Comprendre et traiter les facteurs de conflits le long des routes migratoires à Agadez	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : N/A	
Modalité de financement du PBF: <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : OIM (ONU)	
Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Les organisations locales de la société civile et médias locaux identifiés tout au long du projet, les organisations de création d'emplois identifiées après l'analyse de marché, l'institut de recherche local à sélectionner conformément aux procédures d'achat (Procurement) de l'OIM.	
Partenaires nationaux : Les Communes d'Agadez, Arlit et Ingall et représentants à Assamaka, le Conseil Régional d'Agadez, le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale, Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) et les Ministères de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, des Affaires Coutumières et Religieuses.	
Date approximative de démarrage du projet¹: Dès que la proposition est acceptée	
Durée du projet en mois :² 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Région d'Agadez, spécifiquement les communes d'Agadez, Arlit et Ingall, inclus la localité d'Assamaka.	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :**OIM:** \$ 2,500,000**Total PBF : \$ 2,500,000**

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**PBF 1^{ère} tranche (35 %) :****Total: \$ 875,000****PBF 2^{ème} tranche* (35 %) :****Total: \$ 875,000****PBF 3^{ème} tranche* (30%) :****Total: \$ 750,000****Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :**

- L'OIM propose un projet qui vise à adresser les effets déstabilisants résultant des changements récents dans les mouvements migratoires dans la région d'Agadez. L'intervention contribuera à renforcer les capacités des autorités locales et de la société civile en 1) participant à prévenir les conflits et à baisser les tensions inter et intra-communautaires et 2) en offrant des emplois de long terme aux membres de la communauté et des emplois journaliers aux migrants, renforçant l'économie locale tout en créant des espaces d'échanges entre les migrants en transit et les membres de la communauté hôte.
- Le projet a une approche de programmation adaptative et sera entièrement basé sur les recherches conduites au sein des communautés, à la fois pour identifier les facteurs qui causent la plupart des tensions mais aussi pour fournir des opportunités économiques innovantes et capables d'apporter des changements long-terme tout en maintenant le principe de 'Do No Harm' au cœur de l'action. Le projet vise à ouvrir la voix pour d'autres partenaires techniques et financiers en combinant la prévention des conflits et la création d'emplois à long terme, en ciblant le maillon manquant du nexus « humanitaire-développement » dans la région d'Agadez.
- En outre, les études approfondies réalisées au cours du projet créeront des outils facilitant la programmation et la mise en œuvre d'activités dans des zones autrement difficiles d'accès pour d'autres acteurs.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Ce projet a été développé grâce à la coordination entre l'OIM, la Coordinatrice Résidente de l'ONU au Niger, aux consultations avec le conseil régional d'Agadez et est basé sur les suggestions des autorités locales et de la société civile des communes concernées, avec la direction et le soutien technique du Secrétariat du PBF. Pendant les processus de consultation, l'OIM et le PBSO ont mené une mission à Agadez afin d'établir le mécanisme de coordination pour le projet et discuter des aspects fondamentaux du projet, dont la façon dont le projet va contribuer à renforcer la stabilisation communautaire à Agadez. Ce document de projet a été préparé d'une manière participative et informé par des recherches sur les facteurs principaux de conflit dans la région d'Agadez, dont les études menées par l'Institut National de Statistiques (INS), le Ministre de l'Entreprenariat des Jeunes et l'Institut Clingendael.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 31% ; 992,692.59 USD

Degré de risque du projet⁴ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 2.3

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue : 2

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : 11, 16

Le cas échéant, Objectif National Stratégique auquel le projet contribue : Axis 1, 3, 4 du plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017 – 2021 du gouvernement du Niger.

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Nom : Barbara RIJKS</p> <p>Cheffe de Mission OIM Niger</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et cachet :</i></p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Mahamadou Abou TARKA</p> <p>Président de la Haute Autorité de la Consolidation de la Paix.</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et cachet :</i></p> 
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Khardiata LO N'DIAYE</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date & cachet :</i></p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom : Oscar Fernández-Taranco</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date & visa :</i></p> <p>22 June 2020</p> 

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'**analyse de conflit** et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Situé dans la ceinture sud du Sahara et au cœur du Sahel Ouest-Africain, le Niger est l'un des pays les moins développés au monde, avec des indices socio-économiques et de développement faibles (189/189, PNUD 2018).⁷ L'économie est largement tributaire de l'agriculture de subsistance et est vulnérable aux aléas climatiques ainsi qu'à l'insécurité régionale. Environ 45 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.⁸ En 2017, le Niger comptait 17.1 millions habitants et a le taux démographique le plus élevé au monde (en moyenne 7.6 enfants par femme, croissance de 3.9% par an). Le pays comptera environ 68 millions habitants en 2050. Le Niger est exposé à de multiples risques de conflit et de fragilité, qui résultent d'une combinaison de causes structurelles profondément enracinées et de facteurs à court terme. La vulnérabilité la plus immédiate est liée à l'insécurité régionale croissante et aux groupes extrémistes violents, qui menacent la stabilité du pays et alimentent les tensions intercommunautaires préexistantes. Certaines de ces menaces sécuritaires ont considérablement augmenté ces dernières années, entraînant des retombées dans les zones à risques et des attaques terroristes sur le territoire nigérien. En conséquence, l'économie locale dans les régions touchées a été anéantie, privant des milliers d'accès à leurs activités de subsistance - et conduisant à une crise humanitaire importante. Les autorités manquent de ressources pour relever ces défis. En outre, la rareté des ressources naturelles accroît les risques d'insécurité des moyens de subsistance, qui sont encore intensifiés par les fortes pressions démographiques et les contraintes climatiques du pays, augmentant ainsi les risques de concurrence et de conflit.

A ce contexte interne, il faut noter que le Niger est considéré comme un carrefour migratoire majeur en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. La plupart des flux migratoires orientés vers le nord du pays passent par la région d'Agadez. Dans le contexte décrit, depuis quelques années, la migration de transit contribue à l'économie locale de la région et crée une certaine dépendance économique des communautés par rapport aux revenus liés aux services et marchandises consommés par ces migrants. L'économie migratoire comble les manques laissés par le déclin des industries dont les plus importantes sont l'exploitation minière et le tourisme. L'industrie informelle liée au tourisme, qui a diminué pendant les années 80/90, a finalement été suspendue en raison de l'insécurité liée aux conflits entre les Touaregs et le gouvernement du Niger (1990 – 1995 et 2007 – 2009). Le déclin du tourisme, considéré conjointement avec la fermeture des mines, a impacté négativement les sources de revenu pour la population d'Agadez.

Les zones frontalières du Niger sont traversées par de grands courants migratoires du fait de la position géographique du pays entre le Sahel et le Sahara, les zones soudaniennes et côtières et entre une région ouest africaine émettrice de flux migratoires et le Maghreb passage obligé de ces courants migratoires vers l'Europe. Certaines zones frontalières constituent des zones de départ, d'autres, des zones d'accueil des migrations internes et circulaires alors que d'autres encore sont des zones de transit situées sur des circuits migratoires internationaux. En outre, la région perçoit une migration irrégulière avec une pratique importante de trafic de migrants alimentant une économie informelle liée à celle-ci (acteurs de transports, guides, passeurs, locateurs de logements, etc.). Dans les zones de départ, cette migration irrégulière dépouille la société de ces bras valides et de la force de travail. Dans les zones de transit et d'accueil, elle exerce des pressions sur les services sociaux de base tels que la santé, l'accès à l'eau, l'assainissement et l'habitat, entre autres, auxquelles se rajoutent parfois des problèmes humanitaires

⁷ PNUD source

⁸ Plan de développement économique et social GoN

(famine, épidémie, etc.).

Dans les zones frontalières, les problématiques et enjeux relatifs à la gestion de la migration se posent en termes : d'accueil, de prise en charge et d'information dans les zones d'accueil et de transit des migrants (région d'Agadez notamment), de contrôle des entrées et sorties aux frontières sans entraver la libre circulation des personnes et des biens dans le cadre des espaces d'intégration (CEDEAO), de coopération/partage de données avec les acteurs des pays voisins, et de capacité de rétention des candidats à la migration dans les zones de départ.

En mai 2015, le gouvernement du Niger a mis en œuvre la loi n°2015-36. Les routes migratoires principales ont ainsi changé et le nombre de migrants en transit vers le nord a baissé sensiblement. Par conséquent, même si le modèle migratoire montre toujours des flux orientés vers le nord du pays, comprenant des migrants économiques en route pour l'Algérie et la Libye, les flux les plus importants sont désormais dirigés vers le sud : beaucoup de migrants sont désormais expulsés ou rapatriés de l'Algérie, alors que d'autres ayant vécu la situation sécuritaire instable de Libye, ou encore les conditions éprouvantes de la détention, continuent leur retour depuis la Libye.

L'OIM Niger collecte des données sur les tendances migratoires avec plusieurs activités, dont la matrice de suivi des flux migratoires (Flow monitoring Points, FMP), établie en 2016 pour améliorer la compréhension quantitative des nombres, les tendances et caractéristiques des flux migratoires entre le Niger, la Libye et l'Algérie. Cela consiste en un enregistrement et profilage des migrants dans les centres transit, un enregistrement des migrants qui sont assistés avec le retour volontaire ; un comptage des sauvetages humanitaires, ainsi que les opérations de charter et convoi. Même si l'OIM n'a pas collecté des données sur tous les migrants dans la région d'Agadez, ces sources donnent une indication des flux migratoires et démographiques les plus pertinents dans cette région⁹. L'analyse des données de l'OIM montre que les flux migratoires entre le Niger et l'Algérie représentent 27% de tous les flux dans le pays, et impactent surtout la région d'Agadez le long du couloir Assamaka (Ingall) – Arlit – Agadez. Depuis 2016, la proportion de flux entre le Niger et l'Algérie a augmenté de 16% en 2016 à 43% en 2018. En 2018, le nombre de Nigériens rapatriés d'Algérie a plus que doublé passant de 19,500 personnes en 2016 à 45,000 en 2018, ce qui peut indiquer un nombre plus important de Nigériens qui utilisent la route vers l'Algérie depuis Agadez. Un autre flux migratoire important dans la région d'Agadez concerne les migrants nigériens rapatriés d'Algérie par des convois officiels¹⁰. Un grand nombre de ces rapatriés nigériens habitent dans des logements improvisés au sein de la ville. Leur situation est particulièrement désespérée en raison des capacités d'assistance limitées dont dispose le gouvernement du Niger. En effet, en tant que nationaux du pays, aucun programme ne les cible spécifiquement. Sur la période Janvier 2019 – Mars 2020, l'OIM a enregistré 15 878 migrants arrivant d'Algérie par convoi officiel, dont 2356 femmes, et 3183 mineurs.

⁹ L'analyse des données de l'OIM montre qu'une des deux routes les plus importantes identifiées est celle allant de la ville de Kano (Nigéria), aux villes de Tahoua et Agadez. Cette route est principalement utilisée par les Nigériens, Ivoiriens et Camerounais qui veulent se rendre au Mali, au Burkina Faso ou en Afrique du Nord. La deuxième route principale, qui devient de plus en plus importante, est empruntée par de nombreux migrants de différentes nationalités (surtout sénégalais, burkinabè, guinéens) qui arrivent à Niamey en bus avant de continuer vers leur destination finale. Les flux migratoires se divisent en deux au niveau d'Agadez : ceux qui vont en Libye prennent la route à Dirkou et Séguédine, alors que ceux qui vont en Algérie passent par Arlit.

¹⁰ En vertu d'un accord entre l'Algérie et le Niger, les migrants Nigériens rentrent dans le pays en autobus nolisés et débarquent dans la ville d'Agadez. Entre 2014 et 2018, plus de 100 convois officiels ont rapatrié plus de 38 000 personnes. Les migrants rapatriés dans le cadre de cet accord sont principalement des Nigériens [97% au total, cependant, il y a parfois des migrants d'autres nationalités d'Afrique occidentale et centrale (0 en 2016 ; 31% ou 2 110 personnes en 2017 ; 5% ou 718 personnes en 2018)] qui sont inclus dans les convois de rapatriés. Le nombre de personnes rapatriées par les autorités algériennes a augmenté de manière significative entre 2016 et 2018, et a doublé entre 2017 et 2018, passant de 6 800 à 14 919. Le pourcentage de femmes migrantes rapatriées est passé d'environ un quart en 2016 à un tiers en 2018. Près de la moitié des migrants ont entre 20 et 34 ans et un quart sont des enfants de moins de 9 ans. Plus de 50% sont des filles de quatorze ans ou moins et un quart de moins de cinq ans. La majorité (76%) est originaire de la région de Zinder.

Certains migrants en transit par le Niger souhaitent rentrer chez eux et demandent l'appui du programme de retour volontaire et de réintégration assistée (*Assisted Voluntary Return and Reintegration*, AVRR) de l'OIM – voir fiche jointe en annexe. La majorité des migrants, la plupart des jeunes hommes, se trouvent en situation précaire, sans documents d'identité ou de voyage ; ceux-ci ayant souvent été perdus, volés ou confisqués au cours du voyage. Les migrants séjournent temporairement dans l'un des six centres de transit de l'OIM situés à Arlit, Agadez, Dirkou et Niamey, où ils peuvent bénéficier d'une assistance directe, notamment d'une liaison avec leur ambassade ou consulat, afin d'obtenir les documents de voyage nécessaires à leur retour.

Ils ont souvent traversé une période très difficile, épuisé leurs ressources financières et ont fait face à de nombreux abus. La plupart sont impatients de retourner dans leur communauté le plus rapidement possible après l'échec de leur projet migratoire. L'OIM fournit un logement, de la nourriture, des soins médicaux 24/7, ainsi qu'un accompagnement social et psychologique. En outre, ces migrants ont accès à des activités de formation et de loisir.

En raison de son emplacement et de son rôle de carrefour pour la migration vers le nord, la région d'Agadez a attiré l'attention des décideurs européens avec l'objectif de réduire le passage irrégulier des migrants vers le littoral libyen. En conséquence, l'Union Européenne met en œuvre des politiques pour répondre aux causes profondes de la migration irrégulière. Cependant, une étude récente menée par Clingendael, institut de recherche néerlandais, a révélé que la mise en œuvre des politiques de migration au Niger a entraîné une augmentation importante du nombre des atteintes aux droits de l'homme des migrants, ainsi que des risques engendrés par la mise en place de nouvelles (et plus dangereuses) routes migratoires, corrélées à une attitude plus dure envers les migrants.¹¹ En outre, ces migrants, dont la plupart sont de jeunes hommes, mais comprenant également des femmes, sont menacés de traite. Loin des réseaux d'amis et de famille, de nombreux migrants dépendent des passeurs et ont des options limitées si leur vie est en danger. Agadez est un hotspot connu pour la traite et l'exploitation des jeunes femmes, y compris l'exploitation sexuelle et par le secteur hôtelier. Les femmes bloquées à Agadez courent un risque très élevé d'être victimes d'exploitation, car elles disposent de moyens très limités pour subvenir à leurs besoins et poursuivre leur voyage.

Les conséquences économiques de la gestion des migrations incluent aussi les effets qu'elles ont produits sur la gouvernance locale. La communauté d'Agadez a pu ressentir des frustrations croissantes vis à vis des autorités politiques locales, qui sont perçues comme travaillant à l'avantage des gouvernements internationaux et non pas pour la population locale. Ces perceptions nuisent à la légitimité des autorités étatiques locales qui, selon les recherches, n'étaient déjà précaire avant que la dynamique de migration n'intervienne, et renforce ainsi un climat de méfiance envers les autorités locales.

Depuis le début de la crise épidémiologique liée au COVID-19 qui a touché le Niger en fin mars 2020, la justification et les besoins relatifs à ce projet sont d'autant plus pressants. En effet, la fermeture des frontières et des aéroports entrave les opérations du Mécanisme de ressources et de réponse aux migrants (MRRM), un mécanisme multi-bailleurs par lequel l'OIM Niger apporte un soutien aux migrants bloqués au Niger. Cette assistance intégrée et multisectorielle soutient les migrants depuis le moment où ils sont secourus par les opérations de recherche et de sauvetage (SAR) de l'OIM jusqu'au retour et à la réintégration dans leur pays d'origine. Pendant la préparation de leur retour, les migrants restent dans l'un des six centres de transit de l'OIM, pour la plupart dans la région d'Agadez. La mobilité internationale est complètement bloquée par les restrictions actuelles imposées par le Gouvernement Nigérien ainsi que par les gouvernements des pays d'origine des migrants. Pour l'OIM, cela signifie que l'assistance aux migrants dans leur retour volontaire vers leur pays d'origine sera interrompue jusqu'à la levée des restrictions ou jusqu'à ce qu'une dérogation soit accordée par le Gouvernement et les pays d'origine respectifs. Cela conduit à une surpopulation sévère des centres de transit de l'OIM, qui font partie d'un système conçu pour accueillir les migrants pendant une durée moyenne d'une à

¹¹ 18. Available from: <https://www.clingendael.org/pub/2018/caught-in-the-middle>.

deux semaines. En conséquence, l'OIM accueille actuellement 2 115 migrants, dont 1 318 (ressortissants de pays tiers) devront rester dans les centres de transit de l'OIM pour une durée inconnue. La surpopulation et les séjours plus longs dans les centres de transit peuvent entraîner une insatisfaction et un stress psychologique chez les migrants, les exposer à un risque plus élevé de contracter le COVID-19, et exacerber les tensions entre migrants et communautés d'accueil dans la région d'Agadez. En outre, malgré la fermeture officielle de la frontière entre le Niger et l'Algérie, l'OIM continue d'observer l'arrivée sporadique de migrants expulsés par l'Algérie. En outre, les cas de grands groupes de migrants bloqués ou expulsés se sont multipliés depuis le début de la pandémie COVID-19. En conséquence, la capacité de des centres de l'OIM est poussée au maximum, le nombre de migrants ayant besoin d'assistance continuant d'augmenter, et la cohabitation avec les populations hôtes d'autant plus difficile. La coopération entre les communautés d'accueil, les autorités locales et les migrants est essentielle pour garantir que des mesures préventives sont effectivement prises en faveur de la sécurité et de la santé collective face à cette épidémie.

La nécessité d'assurer une collaboration efficace et une cohabitation paisible entre les migrants, leurs communautés d'accueil et les autorités locales à Agadez est donc doublement importante en ce moment, et les tensions sous-jacentes persistantes doivent être traitées pour atténuer les risques de violence dans la région fragile. Les causes profondes de ces tensions sont principalement liées à l'existence limitée d'opportunités économiques, ainsi que d'accès aux services et ressources disponibles dans la région d'Agadez.

Le manque de revenus pour répondre aux besoins de base, le manque de ressources pour les activités génératrices de revenus et le taux de chômage élevé restent les principaux défis auxquels sont confrontées les communautés, et ceux-ci créent de l'instabilité en augmentant la vulnérabilité des jeunes à l'exploitation des groupes criminels et armés.

Le premier facteur est la montée du chômage et de l'insécurité économique vus comme conséquences par les populations de la criminalisation des emplois liés à la migration irrégulière sans alternatives offertes. Une alternative est recherchée dans le secteur d'extraction de l'or, mais cette option soumet les communautés à des conditions dangereuses. De nombreux jeunes hommes, qui ont quitté l'école pour travailler dans le secteur hautement rentable de la migration, sont maintenant désillusionnés avec le peu d'options alternatives qui leur sont offertes pour gagner leur vie. Un groupe croissant de jeunes sans emploi, non qualifiés et sans perspective d'avenir, pose un risque sécuritaire par rapport à l'augmentation potentielle de la criminalité urbaine et de risque accru de recrutement dans des groupes armés connus dans les conflits régionaux. Ces dernières années, les problèmes sécuritaires ont augmenté dans les quartiers urbains d'Arlit et Agadez. Une étude récente de Clingendael a démontré l'augmentation du nombre de divorces, car les hommes sont incapables de subvenir aux besoins de leurs familles élargies, alors que d'autres se résolvent à partir à la recherche d'opportunités économiques, laissant derrière leur famille. Cela a pour conséquence une augmentation du nombre de ménages dont le chef de ménage est une femme, se trouvant souvent dans une position vulnérable en termes économiques et de sécurité personnelle.

Le second facteur, soit la pression accrue sur les structures et services existants, est lié à l'augmentation des mouvements mixtes de migrants rapatriés d'Algérie et de la Libye vers le sud. En effet, Agadez accueille un nombre croissant de migrants et de réfugiés, qui restent à Agadez pendant des périodes de plus en plus longues. Leur présence exerce d'importantes pressions sur les services et ressources présents localement déjà débordés. Dans le cas du COVID-19, cette pression est en outre évidente sur les capacités des services de santé. Par conséquent, les conclusions des recherches indiquent une hostilité accrue envers les migrants – y compris envers les organisations humanitaires qui fournissent une assistance à ces migrants. La présence de l'OIM dans la communauté a également permis de noter que les discours publics sont dominés par des perceptions et attitudes négatives envers les migrants.

En troisième lieu, les différences culturelles et religieuses entre les migrants et les communautés locales créent certaines tensions qui sont soulevées dans les programmes de sensibilisation de l'OIM. Grâce aux groupes de discussion facilités par l'OIM regroupant des chefs municipaux, traditionnels mais aussi religieux, il devient clair que ce qui est perçu comme du non-respect de la culture nigérienne par les

migrants en provenance de pays chrétiens mène à des malentendus et des frustrations. La façon dont les migrantes s'habillent ou la façon dont les hommes se coupent les cheveux est par exemple souvent évoqué dans les discussions de groupe. Un autre exemple, anecdotique mais révélateur : à Arlit, à proximité du centre de transit de l'OIM, se trouve une boîte de nuit souvent fréquentée par les migrants résidant dans la ville, qui est méprisée par les membres les plus traditionnels de la communauté locale. Néanmoins des opportunités d'échange inter-culturels existent, comme c'est par exemple le cas lorsque migrants et membres de la communauté se retrouvent dans les mosquées en raison de leur religion commune.

Il existe donc des opportunités sur lesquelles capitaliser, mais aussi des capacités pour la paix des acteurs locaux avec lesquelles le projet vise à créer des synergies. Entre 2016 et 2018, sur financement du PBF (REGARDS et AJPANI), 3 comités de paix ont été installés dans la zone ainsi que 3 espaces récréationnels qui permettent d'organiser des activités sportives de rapprochement entre différentes catégories des populations jadis en conflit. Il en est de même pour les deux structures de police de proximité qui ont renforcé la confiance entre les forces de sécurité et la population. Ces initiatives ont été conduites à Dannet et à Aberdissanet, qui sortent géographiquement du périmètre d'intervention du projet ici proposé. Cependant, les leçons tirées de ce précédent projet ont permis d'informer et adapter au mieux les interventions ici proposées.

Le projet bénéficie également de la présence de la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP) à Agadez et dans la région, où la HACP a mis en place un projet spécifiquement destiné à la prise en charge et reconversion économique des anciens acteurs du trafic de migrants. La HACP était particulièrement concernée par cette question car les chauffeurs et guides qui s'adonnent au métier de passeurs étaient pour l'essentiel d'anciens combattants des rebellions passées ou des combattants de la légion islamique retournés de Libye. La HACP a entrepris un travail de sensibilisation auprès de ces jeunes qui exerçaient un métier légal jusqu'au passage de la loi de 2015 criminalisant cette activité. Le plan de reconversion a été critiqué car il n'a pas pu atteindre tous les ex-passeurs ciblés et certaines inquiétudes ont été exprimées quant à la sélection des bénéficiaires. Jusqu'à présent, de nombreux ex-passeurs attendent une prolongation du projet HACP afin de recevoir une aide financière pour créer une nouvelle entreprise ou se former à un nouveau métier. Ce travail important se concentre uniquement sur la reconversion d'ex-passeurs identifiés et ne cible pas la communauté dans son ensemble, mais il fournit d'importantes leçons sur l'engagement des jeunes au chômage dans la région.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Le projet proposé s'aligne sur et soutient le Pacte mondial sur les migrations, notamment les objectifs 16) permettre aux migrants et aux sociétés de réaliser la pleine inclusion et la cohésion sociale et 17) éliminer toutes les formes de discrimination et promouvoir un discours public fondé sur des preuves pour façonner les perceptions de la migration. L'intervention est également alignée sur la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey), contribuant à l'objectif 7) Promouvoir la paix et la stabilité par la prévention des conflits, l'intégration du continent et l'approfondissement de son unité. Ce projet soutient également le protocole A/P1 /5/79 de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes, à la résidence et à l'établissement, en contribuant à garantir les droits et la protection des personnes en mouvement.

Le projet proposé est aussi aligné avec les stratégies nationales et régionales du gouvernement du Niger et le conseil régional d'Agadez. Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017 – 2021 du gouvernement du Niger s'articule autour de cinq axes stratégiques : (i) la renaissance culturelle, y compris l'engagement civique ; (ii) le développement social et la transition démographique, en se concentrant particulièrement sur la position de la femme ; (iii) la croissance économique ; (iv) l'amélioration de la gouvernance, de la paix et de la sécurité ; et (v) la gestion durable de l'environnement. La mise en œuvre du projet contribuera aux axes 1, 3 et 4 par les activités qui visent

à améliorer l'engagement civique, à créer des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes vulnérables, et à améliorer la situation sécuritaire générale dans la région d'Agadez en traitant des facteurs de conflit.

L'intervention proposée est également conforme au Plan de Développement Régional 2016 – 2020 (PDR) de la région d'Agadez, qui identifie «la consolidation de la paix et la stabilité, le contrôle de l'immigration et la gouvernance régionale » parmi les principaux défis à relever dans la région d'Agadez. Comme le précise le PDR, depuis le début des conflits armés successifs, la région a perdu ses principales sources de revenus économiques, à savoir le tourisme et l'artisanat, qui doivent être rétablis. En outre, le PDR indique que les mouvements migratoires dans la région d'Agadez sont des vecteurs potentiels d'instabilité, lesquels doivent être traités sous l'objectif de « la consolidation de la paix et du tissu social dans la région », visant à réduire la fréquence des conflits et favoriser le climat des affaires dans la région, ce à quoi l'intervention proposée répond.

Les activités de création d'emplois contribueront également à l'objectif général de la stratégie 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens) pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole Durable adoptée en 2012, qui consiste à « contribuer et à assurer la protection durable des populations nigériennes de la faim et de la malnutrition et qu'ils réunissent les conditions nécessaires pour participer pleinement à la production nationale et améliorer les revenus. » Les activités de création d'emplois permettront aux jeunes et aux femmes d'accroître leurs activités économiques, telles que les activités agricoles, la transformation de produits agricoles et agroalimentaires ou la production artisanale.

Le cadre programmatique et budgétaire commun dans lequel toutes les activités de programme des Nations Unies sont planifiées, l'UNDAF 2019-2021, fournit une vision commune pour la contribution de l'ONU au pays. Par l'Evaluation Commune du Pays (Common Country Assessment, CCA) et conformément aux axes stratégiques du PDES, l'UNDAF a défini trois domaines d'intervention prioritaires du système onusien au Niger : la résilience ; la gouvernance, la paix et la sécurité et le développement social et démographique.

Le projet proposé, par ses différentes activités, contribuera à œuvrer dans tous les domaines prioritaires : renforcement des capacités des populations les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ; réduire les inégalités tout en répondant en même temps aux défis humanitaires et sécuritaires, renforcer la coopération et les partenariats nationaux ainsi que renforcer la gouvernance locale en améliorant les opportunités d'emplois.

c) Un résumé des **interventions existantes** dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Bailleur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Autonomisation des jeunes pour la paix au Niger – AJPANI Durée : février 2016 – février 2018	PBF \$ 875 000	Autonomisation des jeunes par l'intégration socio-économique et la participation à la consolidation de la paix	La proposition actuelle complète ce précédent, projet financé par le PBF. La principale différence est qu'AJPANI s'intéressait plus particulièrement à l'autonomisation des jeunes afin de réduire le risque de radicalisation, alors que l'intervention proposée est axée sur la cohésion entre la

			communauté hôte et les migrants.
« Projet de réintégration des migrants et de lutte contre la radicalisation par la création d'emplois liés à la restauration des terres dégradées et de leur base productive Durée : juin 2017 – juin 2019	UNCCD \$ 500 000	Migration, changement climatique et stabilisation des communautés dans la région d'Agadez	Ce projet a contribué à la réintégration des migrants grâce à la création d'emplois dans la restauration des terres pour les activités agricoles. Les projets se complètent dans le sens où ils visent tous deux à rassembler les membres de la communauté d'accueil et les migrants – dans le cas du projet UNCCD, organisant des formations conjointes sur les techniques de maraîchage. Cependant, l'intervention proposée mettra davantage l'accent sur l'innovation et sur la prévention en s'attaquant aux facteurs de conflit.
Initiatives de stabilisation des communautés dans le Nord du Niger (COSINN) Durée : novembre 2017 – octobre 2019	Gouvernement allemand, Ministère fédéral des Affaires Etrangères \$ 4,000,000	Stabilisation de la communauté dans la région d'Agadez et soutien aux structures administratives	Ce projet complémentaire contribue à la stabilisation des communautés du nord du Niger et à la prévention de la crise régionale, et plus spécifiquement, afin de renforcer le soutien et l'engagement des communautés vis-à-vis des administrations et de ses dirigeants. Les activités de COSINN étaient principalement axées sur les relations entre les autorités et ses populations, et non sur l'amélioration des relations entre les migrants et les membres de la communauté hôte.
Initiative EUTF - OIM pour la protection et la réintégration des migrants : Niger Durée : Avril 2017 – April 2020	EUTF EUR 2,670,800	Protection, assistance et retour des migrants en transit, sensibilisation des migrants sur les dangers et alternatives à la migration, collection et analyse des données migratoires pour des	Les fonds EUTF actuels soutiennent les activités de stabilisation communautaire dans la région d'Agadez. Celles-ci se concentrent principalement sur de grandes initiatives infrastructurelles pour améliorer la prestation de

		politiques publiques informées.	services des autorités locales vis-à-vis de la population. L'une des principales activités du projet EUTF est l'enquête sur l'évaluation des villages (VAS), qui consiste en une enquête approfondie et détaillée sur l'état actuel des infrastructures établies. Elle vise à offrir une cartographie complète et interactive des communautés ciblées. Cette enquête est toutefois de nature quantitative et ne couvre pas la dynamique des conflits ni les analyses de marché.
OIM : « Assistance et sauvetage des migrants dans la région d'Agadez (MIRAA) – Phase III Durée : Décembre 2018 – Novembre 2021	Ministère néerlandais du commerce extérieur et de la coopération au développement \$ 12,000,000	Assistance aux migrants rapatriés et expulsés d'Algérie au Niger ; assistance à la réception et le suivi	Ce projet soutient l'assistance directe aux migrants par le biais du retour volontaire assisté et de la réintégration (AVRR) via le MRRM de l'OIM Niger. Une grande partie de cette assistance a lieu dans la région d'Agadez. Bien que ce projet aide les migrants qui se trouvent dans une situation vulnérable, il ne fait pas de recherche ni ne s'attaque aux causes profondes qui ont conduit à cette discrimination, ni à la cohésion sociale entre les communautés hôtes et les migrants.
OIM : « Mécanisme d'intervention et de réaction des migrants (MRRM) – phase II » et « complément » à venir Durée : août 2016 – août 2019	Fond d'affectation spécial de l'union européenne pour l'Afrique (EUTF) EUR 6,999,754	Centres de transit, AVRR, projets de subsistance basés dans les pays d'origine, migration et développement	Ce projet est la base du MRRM de l'OIM Niger, qui fournit une assistance directe complète aux migrants, notamment par les opérations de recherche et sauvetage (SAR) et de AVRR.
OIM : « Initiative de cohésion de la communauté nigérienne (NCCI) Durée : août 2014 – juillet 2020	Bureau des Initiatives de Transition (OTI) \$ 40,000,000	Activités de cohésion communautaire et de lutte contre l'extrémisme violent (CVE) dans les régions	Ce projet utilise un mécanisme de petites subventions pour soutenir la cohésion de la communauté et prévenir l'extrémisme violent. Les

		d'Agadez, Diffa et Tillabéry	activités à Agadez dans le cadre de ce projet, qui sont complémentaires aux activités du projet proposé, ont pris fin en décembre 2018. Le projet dans son ensemble visait à réduire les risques au niveau de la communauté d'être exploitée par des groupes extrémistes violents, mais ne se concentrait pas sur les abus et les conflits entre migrants et communautés hôtes.
--	--	------------------------------	---

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une **brève description du contenu du projet** – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

L'OIM propose un projet qui contribuera à résoudre les effets déstabilisants qui sont associés aux mouvements migratoires via Agadez et aux changements récents dans les politiques de gestion de la migration dans la région d'Agadez, et contribuera à renforcer les capacités des autorités locales et de la société civile d'Agadez à adresser les tensions entre les migrants et la communauté hôte. Le projet mettra aussi en place des opportunités économiques alternatives pour les membres de la communauté hôte lésés qui éprouvent des difficultés en raison du ralentissement de l'économie basée sur les migrations à Agadez. Alors que le projet prévoit de créer des opportunités économiques innovantes et durables pour les membres les plus vulnérables de la communauté hôte, certaines de ces activités offriront aux migrants un emploi de jour pour offrir non seulement une plate-forme d'échange entre les migrants et les membres de la communauté hôte, mais aussi pour offrir aux migrants une chance de gagner de l'argent de poche qu'ils pourront ensuite réinvestir dans les communautés hôtes.

L'intervention proposée débutera par une étude qui analysera la problématique du conflit, donnant un résumé des facteurs principaux du conflit et tensions entre les migrants en transit dans les localités d'intervention, et les membres de la communauté hôte tout en proposant une liste de recommandations destinées à atténuer ou transformer les facteurs de conflits et à renforcer les capacités des mécanismes/acteurs de prévention des conflits identifiés.

Aussi, une analyse de marché dans les communautés hôtes ciblées, offrant un aperçu des opportunités économiques pour la communauté, sera réalisée par un partenaire de recherche local (en partenariat avec l'Institut Clingendael qui mettra en œuvre une analyse de l'économie politique –PEA- couverte par d'autres sources de financement que le PBF).

Cette analyse de base permettra à l'OIM Niger de concevoir l'approche pour faire face aux dynamiques de conflit évolutives et de se baser sur une analyse du marché appropriée. Sur la base de ces résultats et du suivi des flux migratoires de l'OIM Niger via le Suivi des Flux Migratoires (FMP), cette intervention se concentrera sur les tensions existantes dans les principaux points d'arrêt des migrants le long des routes migratoires et sur la cartographie de la migration vers le sud, se concentrant très probablement sur les localités de la partie occidentale de la région d'Agadez, telles que les communes d'Assamaka, d'Ingall, d'Arlit et d'Agadez.

L'intervention proposée inclura et sera guidée par cette cartographie des flux, cette évaluation de conflit et l'analyse de marché. Elle prévoit une approche programmatique assortie des composantes suivantes :

Résultat 1 : La relation entre les migrants en transit et les communautés hôtes s'est améliorée dans les localités les plus sévèrement impactées par la diminution de l'économie migratoire et les changements dans les flux migratoires

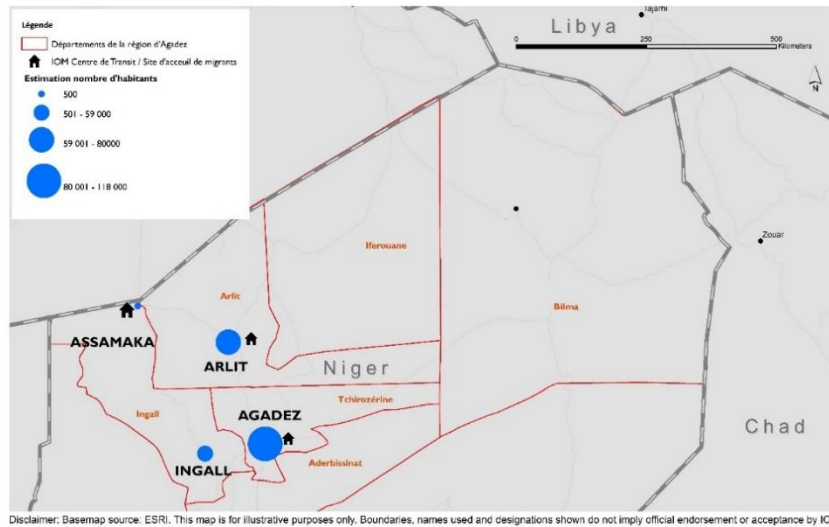
Une étude sur les principaux facteurs de conflit informera l'intervention et orientera les discussions avec les autorités locales, la communauté hôte et les migrants sur les principales tensions liées aux points de pression, aidant les autorités et la communauté à émettre des décisions fondées sur des preuves pour améliorer les rapports au sein des communautés. Les résultats de la recherche seront présentés aux comités communautaires, qui se chargeront d'analyser les implications des évaluations du conflit.

Après la conduite de l'étude, ces comités communautaires seront nouvellement créés ou bien basés sur les comités communautaires / comités de suivi déjà présents dans les zones d'intervention actuelles de l'OIM (Agadez et commune d'Arlit).

Dans le cadre d'un projet de l'OIM récemment achevé et mentionné plus haut (COSINN), des comités de suivi ont été créés dans chaque commune, composés de représentants du gouvernement local, d'associations de femmes et de jeunes et d'autorités traditionnelles. Ces comités offrent un espace de dialogue entre les membres et les dirigeants de la communauté, et assurent l'appropriation locale tant par les autorités que par la communauté, car ce sont ces comités qui sont chargés d'amener les représentants de la communauté à un consensus sur les interventions qui ont le plus grand impact pour le bien commun, et qui favorisent l'obtention des plus grands gains de cohésion sociale. Sur la base de ces critères, les Comités établissent conjointement les priorités des besoins exprimés par les communautés, proposent des actions spécifiques, identifient les bénéficiaires et suivent de près les initiatives menées. Une évaluation de projet antérieure a montré que les membres de la communauté apprécient les comités dans le sens où ils facilitent les fonctionnements locaux et le rapprochement des membres de la communauté avec leurs autorités locales pour une prise de décision conjointe et une mise en œuvre commune d'interventions répondant aux soucis prioritaires des communautés.

L'approche de l'OIM en matière de stabilisation communautaire garantit l'appropriation par les autorités locales, plutôt que par l'équipe de mise en œuvre de l'OIM ou à un donateur donné, de sorte que les activités renforcent la présence des autorités locales et renforcent la confiance de la population locale plutôt que d'être perçues comme provenant d'acteurs externes.

Jusqu'à présent, les Comités n'incluaient pas les migrants. Pour cela, le projet mettra en place de nouveaux comités ou utilisera les comités existants en ajustant la configuration et en veillant à ce que les migrants soient représentés. Cela sera décidé en collaboration avec les autorités des communes cibles. Ces comités seront adaptés ou mis en place dans chaque localité d'intervention, probablement Agadez, Arlit, Assamaka et Ingall.



Des réunions des comités communautaires seront organisés mensuellement. Les comités seront présentés avec l'étude sur les principaux facteurs de conflits potentiels pour servir d'une base de compréhension des tensions dans les localités. Pour pouvoir surveiller les tensions, les comités travailleront aussi avec l'IOM pour mettre en place des Focus Group Discussions (FGDs). Lors de ces discussions, les membres des comités pourront mieux comprendre les tensions et collecter des propositions et idées pour améliorer le climat de cohabitation entre les divers groupes communautaires. Pour s'assurer que tous les groupes de la société soient impliqués et entendus, les membres des comités organiseront et animeront la discussion avec les membres de leur propre «groupe». Cela signifie que la représentante des femmes du comité communautaire organisera des discussions avec les femmes de la communauté, le/la représentante des jeunes avec les jeunes, etc. Par expérience, cela garantit également que chacun se sente à l'aise pour s'exprimer librement. Les discussions des groupes de discussion servent également de moyen de recueillir des commentaires sur les priorités et les activités en cours.

Grâce à ce processus et sur la base de leurs propres conclusions et de celles recueillies à travers les discussions de groupe, ces comités communautaires se réunissent pour discuter des principaux problèmes mis en avant, discuter des solutions et sélectionner les interventions prioritaires qui permettront de résoudre certaines des principales préoccupations soulevées.

Sur la base des résultats des recherches menées, de leurs propres conclusions et indications des plans de développement communaux, les membres du comité énuméreront les principales préoccupations exprimées. Les comités discuteront avec les ministères décentralisés compétents de la question de savoir s'ils peuvent, avec le soutien du projet, participer au rassemblement des communautés pour la mise en œuvre de l'un des projets sectoriels prioritaires identifiés.

La liste des préoccupations servira de base à une invitation à la société civile et aux associations locales à soumettre des propositions de petites activités de sensibilisation et de renforcement de la cohésion sociale. Des exemples d'activités sont des débats radiophoniques dans lesquels les migrants et les membres de la communauté ont la possibilité de s'exprimer et de discuter entre eux pour expliquer leurs différences culturelles, ou des activités d'engagement civique sur le thème de l'hygiène publique, car souvent les migrants sont accusés de polluer (déchets) la région où ils résident, ou de sécurité. Ces propositions seront soumises à l'OIM et seront évaluées en présence des autorités locales et des membres des comités pour s'assurer que les activités proposées reflètent la réalité sur le terrain telle qu'elle est perçue par les membres. Ces activités seront, après une évaluation réussie et certaines modifications potentielles demandées par l'équipe du projet (par exemple pour mieux refléter la sensibilité ou la diversité des genres), entièrement gérées par les associations locales ou les structures de la société civile elles-mêmes. Les membres du comité et les autorités seront pleinement engagés pour promouvoir les activités et y assister.

Les organisations de la société civile seront donc invitées à soumettre des propositions d'activités de cohésion sociale, sur la base de termes de référence élaborés en coordination avec les comités communautaires et des évaluations des facteurs de conflit. De cette façon, les structures de la société civile sont invitées à réagir aux facteurs de conflit fondés sur des preuves de manière à mieux répondre aux approches locales en matière de médiation des conflits et de cohésion sociale. Les organisations de migrants, si elles n'existent pas encore, peuvent également être créées dans le cadre de cette composante, ce qui facilitera la participation aux discussions communautaires plus largement.

Une attention particulière sera donnée aux organisations de femmes et les organisations des jeunes. Dans la région d'Agadez, les femmes sont souvent unies dans des « groupements de femmes » qui organisent des événements culturels locaux ou des séances de sensibilisation, qui se spécialisent pour attirer des spectatrices, comme des événements culinaires. Les associations de jeunes sont particulièrement fortes dans la région d'Agadez et se spécialisent souvent dans des événements culturels qui attirent les jeunes via par exemple des concours de musique rap ou des défis sur les réseaux sociaux. Toutes ces activités culturelles seraient conçues pour rassembler les migrants et les membres de la communauté d'accueil afin de contribuer à se concentrer sur leurs intérêts communs et de réduire les tensions.

Enfin, les organisations locales de la société civile et les associations locales de femmes et de jeunes seront formées par le projet sur deux thèmes. Premièrement, il est important que la communauté comprenne mieux comment communiquer sur la migration. Plutôt que de recourir à la condamnation des gouvernements internationaux pour la situation actuelle dans la région d'Agadez, ces formations prévoient de sensibiliser les représentants de la vie civique des localités sur le concept de migration et ses traités internationaux, les responsabilités des États et les droits des migrants. C'est aussi l'occasion de présenter l'assistance de l'OIM et son mandat ainsi que ceux d'autres organisations humanitaires qui offrent un soutien plutôt aux migrants qu'aux membres de la communauté.

Deuxièmement, des représentants de la société civile et des associations locales seront formés à la prévention des conflits. Pour cela, un prestataire externe sera identifié. Par ces deux formations, le projet garantira que les activités de sensibilisation organisées dans le cadre des projets ne nuiront pas et augmenteront la stabilité et la compréhension mutuelle.

¹²

Résultat 2 : Les opportunités économiques disponibles pour les membres de la communauté hôte se sont améliorées dans les localités les plus sévèrement impactées par la diminution de l'économie migratoire et les changements dans les flux migratoires

Le renforcement de la cohésion sociale se fera également en créant des opportunités de développement économique au service des communautés hôtes et des migrants.

En complément de l'analyse que l'institut Clingendael prévoit de mener dans la région d'Agadez et qui est couverte par différents fonds, une analyse de marché sera mise en œuvre dans les communautés cibles afin de déterminer les secteurs présentant le plus d'opportunités de création d'emploi à court, moyen et long terme. Cela se basera sur les filières économiques existantes ainsi que sur les opportunités de création de filière. Cela garantira également une approche permettant de s'insérer au marché local, et donc ne pas y nuire. Cette étude sera présentée aux comités communautaires et aux services techniques compétents pour garantir que la connaissance des contextes économiques et des marchés locaux est utilisée pour informer les interventions communautaires du projet. En fonction des

¹² Les données démographiques sur ces communes (y compris le nombre d'habitants par commune) ne sont pas à jour, le dernier recensement effectué par le gouvernement nigérien ayant eu lieu en 2012, alors que la dynamique de la migration a considérablement modifié le paysage régional.

localités, un appui sera fourni pour accroître la disponibilité des organismes locaux d'assistance de création d'emplois auprès des communautés, afin de renforcer la résilience locale. Avec cela, le projet utilisera les compétences techniques tout en renforçant la capacité des agences compétentes et/ou des ministères locaux à soutenir le développement de stratégies et d'interventions pour améliorer les opportunités économiques et améliorer leur prestation de services. Cela se fera en déployant des experts dans ces agences et / ou ministères locaux : Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale, permettant ainsi une durabilité des actions entreprises. Ces partenaires / agences cibles seront déterminés pour chaque localité par l'étude de marché.

Le projet mettra en place, à la suite de l'étude, un mécanisme de petites subventions pour soutenir les initiatives visant à créer de nouvelles opportunités économiques dans les communes d'intervention qui serviront principalement les membres de la communauté d'accueil, tout en intégrant également des opportunités d'emploi à court terme pour les migrants présents dans leurs communautés. Ce processus sera soutenu par les comités communautaires pour garantir l'appropriation locale. Les initiatives consistent en la création directe d'emplois, à la création de connaissances et à l'échange de compétences visent à s'attaquer aux principaux moteurs de conflits et aux besoins et opportunités économiques identifiés dans la recherche. Les activités cibleront en particulier les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables des communautés hôtes. Dans la mesure du possible, ils impliqueront un emploi temporaire pour les migrants afin de générer de l'argent de poche pour que les migrants réinvestissent dans la communauté et renforcent les liens tout en travaillant aux côtés des membres de la communauté hôte.

Bien que la nature de ces initiatives / activités soit déterminée plus en détail après l'analyse de conflit et du marché, elles peuvent probablement être classées selon les lignes suivantes :

- Protection de l'environnement et adaptation au changement climatique :
Activités économiques / création d'emplois ciblées sur la protection de l'environnement et / ou l'adaptation au changement climatique telles que les innovations adaptées au changement climatique dans le secteur primaire (agriculture), la gestion des déchets (organiques), les énergies renouvelables liées à la prestation de services publics ;

- "Micro-emplois" dans les infrastructures / biens et services publics
Petits travaux temporaires à forte intensité de main-d'œuvre, qui réuniront les membres de la communauté d'accueil et les migrants et fourniront une insertion monétaire à court terme dans la communauté, tout en bénéficiant au bien public (comme la peinture pour les services publics, les cliniques ou les écoles), plantation d'arbres ou nettoyage communautaire, etc.) et / ou soutenir le développement économique (y compris des projets d'infrastructure tels que la réparation de petites routes pour prévenir les inondations et / ou la création de routes pour relier les zones rurales avoisinantes, etc.);

- Activités de soutien à la création d'entreprise et d'entrepreneuriat
En travaillant par exemple avec un incubateur d'entreprises pour soutenir le développement de nouvelles entreprises et développer le secteur privé.

- Développement du secteur culturel et touristique
Telles que la création d'un portail numérique pour le tourisme à distance à Agadez, le soutien des activités économiques via une boutique en ligne (par exemple la promotion du commerce artisanal animé) pour explorer l'entrepreneuriat en ligne.

Les initiatives proposées donneront la priorité à l'innovation sectorielle propre à créer de manière durable de nouvelles opportunités d'emploi. Ces initiatives peuvent également inclure de petits éléments d'infrastructure liés aux opportunités de création d'emplois selon les besoins, tels que la construction d'un puits pour une coopérative maraîchère.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement. (Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Si des initiatives communautaires soutenant les infrastructures sociales locales (c.-à-d. Comités communautaires ; gouvernance locale) et créant de nouvelles opportunités économiques (c.-à-d. Emplois, subventions, initiatives d'accès à l'emploi) sont mises en œuvre dans les communautés touchées par la diminution de l'économie de la migration dans la région d'Agadez sans alternatives ;

Alors, les fondements d'une stabilité communautaire à long terme seront renforcés ;

Car les membres des communautés seront mieux équipés pour résoudre les conflits et les tensions générés par la perte des moyens de subsistance traditionnels et la perception que les migrants reçoivent plus d'assistance que les communautés locales.

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Voir Annexe B

- d) **Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

➤ Justification de zones géographiques

Comme indiqué dans l'analyse du conflit, le Niger est l'un des principaux centres de migration en Afrique de l'Ouest et une grande partie de la migration vers le nord s'effectue traditionnellement dans la région d'Agadez, limitrophe de l'Algérie et de la Libye. Pendant plusieurs années, la migration de transit a contribué à l'économie locale de la région et a créé une certaine dépendance économique des habitants sur les revenus générés par la fourniture de services et de biens aux migrants en provenance du nord. Cependant, la loi adoptée en mai 2015 pour endiguer la migration irrégulière, a modifié les principales routes migratoires et a considérablement réduit le nombre de migrants en direction du nord. En outre, alors que les schémas migratoires actuels prévoient toujours un flux réduit de migrants économiques en direction du nord en route vers l'Algérie ou la Libye par Agadez, des mouvements plus importants sont observés en direction du sud, les migrants étant de plus en plus expulsés ou rapatriés d'Algérie.

Des études et des rapports récents, y compris le rapport d'octobre 2018 intitulé « Visite au Niger : Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants (A / HRC / 41/38 / Add.1) confirment les observations de l'OIM sur le terrain concernant l'augmentation des violations des droits de l'homme, des abus et des risques pour les migrants causés par le changement des routes migratoires et le durcissement de la position à l'égard des migrants. Cette position durcie est aggravée par le fait que, alors que les migrants en provenance du nord étaient considérés comme contribuant à l'économie locale, les migrants expulsés en direction du sud exerçaient souvent davantage de pression sur les ressources déjà limitées des communautés hôtes concernées. Le personnel de terrain de l'OIM a signalé une stigmatisation accrue des migrants, les perceptions négatives à leur égard dominant le discours

public. Sur la base de ces résultats et du suivi des flux migratoires de l'OIM Niger via la matrice de suivi des déplacements (DTM), cette intervention se concentrera sur les principaux points d'arrêt des migrants le long des voies migratoires irrégulières et sur la cartographie de la migration descendante, se concentrant très probablement sur les localités de la partie occidentale ; de la région d'Agadez, telles que les communes d'Ingall (particulièrement la localité d'Assamaka), d'Arlit et d'Agadez. Les autorités locales expriment souvent leur mécontentement face aux efforts de la communauté internationale pour aider les migrants expulsés, exprimant les frustrations de leurs électeurs : les communautés hôtes critiquent les efforts visant à aider les migrants et négligent leurs propres besoins d'assistance. Se concentrer sur les zones géographiques les plus touchées par les flux migratoires descendants visera donc également à renforcer l'appropriation par les autorités de la gestion des flux migratoires descendants, ainsi que leur capacité à répondre à ces sentiments de marginalisation et de vulnérabilité des populations hôtes et des migrants, et à les atténuer.

➤ Sélection des bénéficiaires

L'intervention proposée bénéficiera aux autorités locales et régionales et à la société civile, y compris à la communauté hôte, aux migrants et en particulier aux femmes et aux jeunes.

Le projet sera étroitement coordonné avec les autorités locales et régionales. Les autorités constitueront un élément clé dans le projet. Les agences et/ou ministères locaux identifiés par l'étude de base recevront des collaborateurs détachés pour renforcer leurs capacités et pour être en mesure de suivre de près et de surveiller les activités de création d'emplois mises en place. Les autorités communales présidées par les maires des communes d'Agadez, d'Arlit et d'Ingall et par des représentants du maire d'Ingall à Assamaka joueront un rôle clé dans le projet en présidant les comités communautaires.

Ces comités communautaires, créés ou renforcés dans toutes les localités d'intervention et composés d'autorités locales, d'autorités traditionnelles et de la société civile (notamment des jeunes, des femmes et des migrants), ont pour mission de suivre les conflits causés ou exacerbés par le climat migratoire actuel dans la région, et de jouer un rôle actif dans la prévention et la résolution de ces conflits. Les membres des comités communautaires seront sélectionnés selon un processus de sélection ouvert lors d'une réunion communautaire. Les comités communautaires se réuniront régulièrement, idéalement chaque mois. En assistant au processus de sélection qui sera ouvert au public, ils superviseront également le choix des activités de la société civile mises en œuvre pour renforcer la cohésion sociale et résoudre les conflits entre les communautés de migrants et les communautés hôtes. Toutes les propositions reçues sont lues et évaluées lors d'une réunion publique à laquelle les membres du comité peuvent assister. De cette façon, la transparence est non seulement garantie mais également diffusée, tout en évitant le favoritisme.

Les organisations locales de la société civile et des médias bénéficieront également d'un engagement dans le projet, qui leur permettra de formuler des propositions et de recevoir un financement pour de courtes activités de cohésion sociale à petite échelle. Ainsi, ces financements ont été estimés à 4 par localité, pour une durée de 20 mois avec 2 activités par mois à un coût estimé à 2,000 USD. Le budget exact de ces activités diffèrera par localité. Le projet vise à financer des associations communautaires et des associations de jeunes à petite échelle afin de mettre en œuvre des activités qui cibleront les migrants et la communauté hôte en tant qu'audience. Dans les critères de sélection, le genre jouera un rôle essentiel.

Pour les activités relatives à la création d'emploi, la sélection des bénéficiaires sera dirigée par l'OIM, les services techniques décentralisés et avec le soutien d'autres projets qui financent l'emploi des jeunes afin d'éviter les doubles emplois. Cette activité visera en particulier à transformer les résultats pour les jeunes et les femmes très vulnérables, par le biais d'activités qui peuvent les aider et accroître leur accès au marché du travail. Les critères de sélection détaillés seront résumés par les comités communautaires, renforçant ainsi le processus de résolution de conflit participatif et collaboratif. Afin de permettre l'inclusivité et la représentativité, les activités cibleront les jeunes (au moins 30%) et les femmes (au moins 30%) les plus vulnérables des communautés hôtes, et des communautés de migrants (30%). Le

pourcentage de jeunes proviendra des deux communautés, tandis que les femmes représenteront largement la communauté d'accueil étant donné la prédominance des hommes parmi les migrants.

Le profil précis des bénéficiaires, désagrégé par genre et âge ne pourra se faire qu'après la conduite de l'étude de base, l'approche adoptée consiste en une programmation adaptative. Une estimation générale prévoit qu'environ 1,500 personnes bénéficiaires directes soient concernées¹³ par les activités de création d'emplois. Comme mentionné plus haut, afin de se conformer au principe de *Do No Harm*, les critères de sélection seront discutés et créés par les comités communautaires pour garantir l'appropriation locale et s'assurer que nous répondons aux besoins identifiés par la communauté locale. Les critères de vulnérabilité diffèrent également selon la localité, ainsi que la sélection éventuelle de bénéficiaires qui dépend des capacités requises pour les secteurs / emplois à créer. Les critères de base formulés par les comités communautaires permettant leur sélection incluront l'âge et le sexe.

Bénéficiaires	100%	1500
Bénéficiaires femmes	30%	450
Bénéficiaires jeunes	30%	450
Bénéficiaires migrant-e-s	30%	450
Autres bénéficiaires	10%	150

Calendrier des activités et mesures visant à assurer la cohérence

La première phase du projet comprendra une étude de référence sur les facteurs de conflit entre les communautés hôtes et les migrants qui servira de base au projet.

Cette première phase permettra aussi la mise en place (ou renforcement de structures existantes similaires) des comités communautaires et leur implication dans l'analyse de la recherche, ainsi que dans la conception et la mise en œuvre de l'activité prévue dans le projet. Cet engagement de la communauté garantira que le projet reste responsable vis-à-vis des bénéficiaires et qu'il existe des forums permanents permettant aux communautés de définir les interventions afin d'atténuer collectivement le risque que ces interventions aggravent les tensions existantes. L'OIM, en s'appuyant sur ses expériences de terrain et en s'adaptant aux divers contextes et localités, s'assurera que ces forums soient équitables, inclusifs et non-discriminants. Ainsi, au sein de chaque comité, des règles sont établies qui tiennent compte de ces critères. Par exemple, dans des interventions antérieures, certains comités ont demandé aux représentantes des femmes de choisir le moment le plus approprié pour les réunions afin de s'assurer que les femmes pourraient participer. Dans d'autres, des règles ont été établies concernant les processus de prise de décision, comme les tours de scrutin en levant la main après une série de commentaires de tous les membres du comité. Des mesures comme celles-ci, qui sont décidées localement, garantissent que tous les membres du Comité sont invités à exprimer leur opinion et à promettre une prise de décision inclusive. De plus, en recourant aux Comités communautaires, la représentativité, en particulier des femmes ou des jeunes est assurée, en tant que membres du Comité qui parleront au nom de ces groupes de population.

Pendant toute la durée de l'intervention proposée, les comités communautaires se réuniront mensuellement pour discuter des tensions persistantes entre les migrants et les membres de la communauté hôte. Cela permettra à l'OIM de redéfinir la programmation ciblée afin d'aider les autorités locales et les acteurs de la société civile à s'attaquer aux causes du conflit.

Pendant cette première phase, la sélection des agences/ministères ciblés pour le renforcement en termes de staff sera faite après que les résultats de l'étude de base soient communiqués et en échangeant avec

¹³ Nombre indicatif, peut varier en fonction des résultats de l'étude de base

les parties prenantes dans les localités ciblées. L'OIM s'assurera que le nombre de cibles soit limité et concentré afin de permettre un impact. Le recrutement des agents détachés dans les communes d'intervention se fera par la suite.

La deuxième phase du projet commencera par l'analyse de marché. Cette recherche identifiera l'accessibilité et les contraintes sociales, économiques, environnementales et / ou en termes de ressources, et identifiera les opportunités économiques potentielles, ainsi que les acteurs clés, permettant d'informer la composante création d'emploi et la programmation. La mise en place du mécanisme de financement de micro-projets les activités de création d'emplois sera informée par cette étude. De même, les partenariats différeront en fonction des localités, et s'appuieront -en fonction des résultats de l'étude-, sur l'agence pour l'emploi et/ou les Ministères et/ou les acteurs du secteur privé.

La cohérence des activités du projet sera assurée par les comités communautaires qui feront le suivi de toutes les activités menées sous le projet.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

L'intervention proposée sera mise en œuvre par l'OIM Niger avec une très forte participation des organisations locales bénéficiaires directes à travers la mise en œuvre de 160 activités. Ces organisations locales seront déterminées en fonction des Termes de références rédigés et sur base d'appel à projets. En outre, OIM Niger collaborera avec des partenaires de mise en œuvre actifs dans les domaines de la migration et de la création d'emplois pour les jeunes, tels que ProGEM et ProEMPLOI. Aussi, le projet permettra une collaboration avec le Groupe de Travail sur la Migration, actif à Agadez depuis août 2018 et se réunissant sous la coordination du Cadre de Concertation sur les Migrations (CCM), lui-même sous l'égide du Ministère de l'Intérieur. En outre, l'OIM continuera à se coordonner avec les autres agences onusiennes présentes à Agadez, notamment avec le HCR avec qui des synergies peuvent être envisagées.

La coordination du projet sera assurée par l'OIM Niger en étroite collaboration et par le biais d'échanges fréquents avec les partenaires locaux d'intervention. L'OIM au Niger, présente dans le pays depuis 2006, répond directement aux problématiques de la protection des droits des migrants et de la stabilisation communautaire. Les programmes de stabilisation communautaire visent à renforcer l'appui et l'engagement des communautés vis-à-vis de l'administration et de ses dirigeants, en renforçant la perception de la légitimité du gouvernement et en s'attaquant aux effets négatifs potentiels des flux migratoires sur les communautés. Ceci se traduit par la mise en œuvre d'initiatives de stabilisation telles que la formation professionnelle des jeunes et des femmes, la formation des autorités et des services techniques, et passe par des actions menées par les communautés dans le but d'améliorer les services de base, dont la construction d'infrastructures de base, correctement construites (contrôlées par du personnel interne qualifié). Les programmes de stabilisation communautaire de l'OIM ont été mis en œuvre dans la région d'Agadez depuis 2014, un projet est actuellement en cours dans la région.

L'intervention proposée sera mise en œuvre en cohérence avec le projet « initiatives de stabilisation communautaires dans le nord du Niger (COSINN) », financée par le gouvernement allemand de novembre 2017 à octobre 2019, et par le projet du Fonds fiduciaire de l'Union européenne finançant des activités de stabilisation communautaires de janvier 2019 à avril 2020 dans toute la région d'Agadez. L'OIM possède une vaste expérience en matière de soutien de l'employabilité des jeunes au Niger et fondera son intervention sur les enseignements tirés des projets mis en œuvre. Par exemple, OIM Niger a mis en place le projet IDEE, visant à contribuer à fournir des alternatives à la migration irrégulière en créant des mécanismes efficaces d'intégration sur le marché du travail pour les jeunes au

Niger. Le projet s'appuie sur la politique de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE, partenaire principal du projet), œuvrant notamment en matière d'amélioration des services de conseil pour l'emploi des jeunes.

Les membres du personnel concernés sont déjà sur le terrain. En outre, l'OIM a une présence établie dans la région d'Agadez et sa programmation comprend des activités de surveillance des itinéraires de migration et de lutte contre les violations des droits le long des routes migratoires en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
OIM Niger Organisation bénéficiaire	\$ 51,818,484	UE, Etats-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark	Niamey Agadez Arlit Tahoua Tillabéry Zinder Diffa Dirkou	286 79 31	Chef(fe) de projet, 2 assistant(e)s de projet, chef de programmes, chef de sous-bureaux

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez **l'annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

L'OIM sera responsable de la rédaction et soumission des rapports semestriels, annuels et de fin de projets (narratifs et financiers), des plans de mise en œuvre et des plans de suivi-évaluation.

Le Secrétariat technique du Fonds de Consolidation de la Paix assurera un rôle de coordination de l'ensemble du portefeuille, un conseil technique à la mise en œuvre du projet (en coordination avec le Conseiller en Paix et Développement), ainsi qu'une assurance qualité de celui-ci. L'ensemble de l'équipe projet s'assurera de conserver une communication fréquente et régulière avec le Secrétariat du PBF (et son coordonnateur régional basé dans le grand Sud).

Par ailleurs les cadres techniques des agences participeront aux réunions de coordination du portefeuille PBF qui seront organisées par le Secrétariat.

Le Comité technique du projet se réunit sur une base régulière : au début du projet pour s'entendre sur un plan de mise en œuvre détaillé comprenant un calendrier ainsi qu'un mécanisme de surveillance des risques, puis à mi-parcours. Ces réunions permettront d'apprécier les progrès dans la mise en œuvre des activités des projets, identifier les opportunités et difficultés ainsi que les moyens de mitigation, revoir les plans de travail et de suivi-évaluation, revoir techniquement les rapports, et identifier des solutions aux blocages. Le comité technique met à jour le tableau des risques et propose au Comité de pilotage des réorientations stratégiques pouvant permettre une plus grande efficacité du projet. La

composition du Comité technique est comme suit : personnel technique de l'OIM ainsi que des partenaires clés tels que le Conseil régional d'Agadez, les présidents des comités communautaires, un représentant de HACP et des représentants régionaux de la Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale.

Pour mettre en place ce projet l'OIM recrutera un(e) responsable de projet au niveau central, soit à Niamey (personnel international, P2, couvert à 20% par le projet), qui assurera la gestion et coordonnera ce projet avec le PBF ainsi qu'avec les autorités centrales et locales. Assisté(é) par un(e) chargé(e) de projet qui se concentrera sur les recherches et la suivi et évaluation (personnel international, P1), ces deux éléments assureront la gestion, le suivi du projet et la rédaction des rapports aux bailleurs à partir du bureau de pays basé à Niamey. En outre, un(e) assistant(e) de projet (UNV national universitaire) de l'OIM travaillera au soutien à la mise en œuvre, particulièrement avec l'administration des documents et procédures logistiques, depuis Niamey. Un(e) stagiaire national(e) se verra donné l'opportunité d'apprendre sur le projet, basé à Niamey.

Un poste d'assistant au projet senior (NOA), basé à Agadez, se concentrera sur la mise en œuvre des activités de communication, dialogue et liaison avec les autorités.

Enfin, le projet contribuera aux salaires du chef de programme et du chef de sous-bureaux à Agadez, qui contribueront tous à la représentation et à l'orientation de ce programme.

- a) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Type</i>	<i>Catégorie</i>				
Sécurité	Externe	Incidents de sécurité caractérisés par des vols à main armée, des enlèvements et des assassinats ciblés, des conflits communautaires	Haut	Bas	Surveillance systématique des menaces à la sécurité, notamment des violences intracommunautaires potentielles et de leur impact potentiel sur le projet, afin de garantir que des mesures d'atténuation sont prises à temps
Politique	Externe	Instabilité sociopolitique	Bas	Moyen	Soutenir la gouvernance locale et le dialogue social et politique.
	Externe	Instabilité institutionnelle et élections	Moyen	Haute	Soutenir la gouvernance locale et le dialogue social et politique. L'impact des changements institutionnels sera minimisé par le recours aux comités communautaires et la forte implication des autorités traditionnelles.
Financier	Interne	Retard dans le décaissement des tranches	Moyen	Bas	Améliorer la capacité d'absorption et faciliter les procédures administratives.

Type de risque		Risque	Impact	Probabilité	Mesures de mitigation
Type	Categor y				
Ecologique	Externe	Chocs et aléas climatiques (inondations, sécheresses) accroissant la vulnérabilité des populations	Moyen	Bas	Surveillance systématique des menaces environnementales et de leur impact potentiel sur le projet afin de s'assurer que les mesures d'atténuation sont prises à temps.
Social	Interne	L'étude de référence sur les facteurs de conflit entre les membres de la communauté d'accueil et les migrants n'est pas jugée acceptable / appropriée	Haut	Bas	Le principe <i>Ne pas nuire</i> sera assuré en concevant les questions de recherche en collaboration avec le partenaire de recherche local afin de s'assurer qu'elles sont adaptées au contexte local et que les recommandations émises tiennent également compte de la sexospécifique et des risques liés. En sélectionnant des agents recenseurs parmi les communautés elles-mêmes, nous pouvons nous assurer que la collecte des données sera organisée de manière à prendre en compte les réalités et les sensibilités locales. Un groupe divers de recenseurs sera sélectionné pour s'assurer que les groupes sous-représentés sont inclus dans la conception - à la fois en tant que chercheurs et en tant que répondants.
Social	Externe	Hostilité accrue envers les migrants et les organisations les aidant	Moyen	Haut	Surveillance de ces évolutions, compréhension des mécanismes grâce notamment à l'étude de base, désamorçage des conflits via les comités communautaires et opérations de communication.
Social	Externe	Refus de participation de la communauté hôte / des migrants aux activités de cohésion sociale	Haut	Bas	Prise en compte des saisonnalités (occupations agricoles) dans le design du calendrier des activités, opérations de sensibilisation avant et pendant la mise en œuvre des activités, appui sur les relais locaux (comités communautaire) et chefs traditionnels pour assurer la participation des communautés.
Sanitaire	Externe	Epidémie en cours de COVID-19 qui limite les interventions communautaires tout en les rendant plus que	Haut	Moyen	Nous espérons que la crise soit terminée lors du début du projet, faute de quoi la nature des activités devra être revue pour respecter la distanciation sociale

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Type</i>	<i>Categor y</i>				
		jamais nécessaires, en ce que le virus augmente les risques de heurts entre communautés hôtes et migrants. Les opérations de retour volontaires de l'OIM étant arrêtées et les arrivées de migrants continuant, le nombre de migrants présents dans la région a augmenté.			lors des réunions et discussions communautaires, et d'intégrer des activités spécifiques répondant aux conflits émanant de la situation sanitaire.

- b) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Plusieurs activités sont envisagées pour assurer un suivi et une évaluation adéquats de ce projet. Pour obtenir des données de base, un institut de recherche local réalisera une évaluation complète du conflit. Sur cette base, une programmation ciblée sera conçue dans le but d'aider les autorités locales et les acteurs de la société civile à réagir aux causes identifiées de tensions entre communautés de migrants et communautés hôtes. De cette façon, la recherche contribue non seulement à la création de connaissances fiables sur l'impact des tendances migratoires récentes au Niger, mais informe également l'équipe de mise en œuvre sur les besoins clés du projet afin que le projet puisse être mis à jour en permanence pour répondre aux causes de tensions identifiées dans les communautés. Ces études fourniront au chef(fe) de projet et à l'équipe de coordination les informations nécessaires pour adapter la programmation à la situation en constante évolution sur le terrain.

Outre les tâches susmentionnées, le comité de suivi technique du projet conduira des missions de suivi des réalisations et des défis du projet. L'équipe de projet de l'OIM initiera des communications ad hoc entre l'équipe de projet et les membres du comité technique afin de relever les défis et contraintes identifiés. Ce projet est particulièrement axé sur l'engagement de la communauté dans le suivi et l'évaluation du projet et appliquera une approche de 'suivi communautaire'. L'objectif est de recueillir des points de vue sur des problèmes spécifiques des membres de la communauté, en particulier de ceux directement affectés par les interventions du projet, et les utiliser comme mécanisme de retour d'information en temps réel sur la mise en œuvre, ainsi que pour promouvoir la responsabilité locale.

Le suivi de ce projet mettra dont l'accent sur la participation des bénéficiaires et des autorités nationales impliquées en vue de la meilleure appropriation du processus, du suivi et des résultats. Dans cette perspective, les différentes parties prenantes seront impliquées dans le système de suivi évaluation en termes d'analyse, de réflexions critique et de communication des résultats.

Le suivi des produits du projet sera assuré par l'OIM et reposera sur : i) la collecte et l'analyse des données disponibles pour la prise des décisions, notamment par le biais d'un suivi communautaire (Community-based monitoring) ; ii) la production de rapports de progrès annuels pour la redevabilité, iii) les visites de terrain et iv) la tenue des revues annuelles.

Un plan de mise en œuvre intégré sera élaboré en début du projet et revu régulièrement (au moins chaque année). Le plan de suivi-évaluation du projet sera aussi élaboré conjointement par les partenaires au projet avec le Secrétariat du PBF. Les exercices de suivi communautaire et enquêtes de perceptions éventuellement commandées seront organisés sous le leadership du Secrétariat, qui veillera à la coordination dans la méthodologie de suivi entre les différents projets PBF et à la cohérence des différents exercices.

Les rapports financiers et d'avancement mensuels seront utilisés en interne pour suivre la mise en œuvre du projet et l'avancement des indicateurs du projet. Les données recueillies avec ces rapports et ces réunions serviront de base aux décisions relatives aux ajustements éventuels du projet qui seront discutés avec le Comité de suivi technique du projet et serviront de base au rapport à mi-parcours. Les staffs dédiés au suivi et à l'évaluation seront chargés de collecter les données auprès des assistants de terrain, qui les collectent lors de réunions et de discussions de groupe. De plus, le/la chef(fe) de projet et l'équipe de coordination se rendront régulièrement sur les sites du projet pour voir comment le projet est coordonné et mis en œuvre sur le terrain, et fournir une assistance si nécessaire. En outre, une étroite collaboration sera garantie avec toutes les parties prenantes au niveau gouvernemental, aux niveaux local et régional.

Plusieurs mois avant la fin du projet, une évaluation externe aura lieu. Cette évaluation analysera la totalité de la période du projet et évaluera sa mise en œuvre sur la base des indicateurs de progression, afin d'évaluer les résultats du projet. Les TDR des évaluations du projet seront élaborés en étroite coordination avec les partenaires au projet et revus et validés par le Secrétariat du PBF et le Bureau d'Appui à la consolidation de la Paix.

Budget du projet alloué au S & E :

Etude de base des conflits	\$ 20,000
Evaluation finale	\$25,000
Comité de Suivi du projet technique	\$ 3,000
Missions de suivi	\$ 118,000

- c) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

La mise en œuvre du projet est conçue pour aider pleinement les autorités locales et les communautés à devenir plus résilientes et mieux équipées afin d'analyser, de comprendre, de réagir et de prévenir les conflits communautaires. Pour y parvenir et assurer la durabilité de l'intervention, le projet prévoit une forte implication des autorités et de la société civile (y compris les associations de jeunes et de femmes) en renforçant non seulement leurs capacités, mais également par leur implication directe dans les activités du projet. Les comités communautaires, déjà mis en place à Agadez et à Arlit dans le cadre de projets antérieurs de l'OIM Niger, continueront à être financés au titre du PBF. À Ingall et à Assamaka, des comités communautaires seront mis en place.

Après l'étude de base, les différentes plateformes de dialogue mises en place par le projet (comme les réunions du comité et les focus group discussions) s'assureront que l'équipe de mise en œuvre du projet puisse répondre aux besoins clés du projet afin que le projet puisse être continuellement mis à jour pour aider les autorités locales à intervenir dans les zones de friction identifiées et à préparer le projet pour

un développement durable. Les autorités de la région d'Agadez ont été fortement impliquées dans la conception de ce projet, ce qui garantit également que le projet est basé sur les besoins réels de la population et que les actions proposées peuvent avoir un effet durable sur la stabilité dans la région.

La durabilité du projet repose en outre sur sa capacité à relier de manière appropriée les activités ciblant les autorités locales, la société civile et les associations de femmes et de jeunes aux stratégies de développement régional plus larges. Les activités seront conçues en collaboration avec les autorités locales pour faire en sorte que le projet réponde aux normes de chaque secteur. L'appropriation et la participation locales de la société civile, en particulier des jeunes et des femmes, garantiront la continuité de l'objectif du projet au-delà de la période de mise en œuvre. Au cours de la deuxième année de mise en œuvre, l'équipe de projet associera le comité de pilotage du PBF à la recherche de possibilités de mobiliser des fonds supplémentaires au-delà de la durée de vie du projet et examinera les possibilités de réaliser un projet transfrontalier potentiel avec les pays voisins de la région.

Enfin, ce projet, basé sur une étude et sur une logique communautaire constituant en soi en une approche innovante dans la région, mais aussi catalytique en ce que les résultats et rapports d'étude pourront renseigner les efforts locaux et servir d'outils de mobilisation et de sensibilisation pour des actions multi-acteurs de plus long terme. En effet, un institut de recherche local réalisera une évaluation complète du conflit. Sur cette base, une programmation ciblée sera conçue dans le but d'aider les autorités locales et les acteurs de la société civile à réagir aux causes identifiées de tensions entre communautés de migrants et communautés hôtes. De cette façon, la recherche contribue non seulement à informer l'équipe de mise en œuvre sur les besoins clés du projet afin que le projet puisse être mis à jour en permanence pour répondre aux causes de tensions identifiées dans les communautés, mais aussi à la création de connaissances fiables sur l'impact des tendances migratoires récentes au Niger, à fort impact catalytique.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

- 1) Tranche 1 (35% of the total budget to be transferred upon signature of the prodoc)
- 2) Tranche 2 (35% of the total budget to be transferred once 75% of first tranche spent and following substantive deliverables to be received and reviewed by PBF no later than end of January 2021:
 - a. Detailed conflict analysis (gender / youth / ethnic dimensions / key driving factors / relationships and dynamics among factors/ typology of conflicts/ key actors / what needs to be stopped and who will resist it/ international – regional dimensions of the conflict / previous attempts at conflict resolution)
 - b. Employment market analysis including recommendations for job creation activities and decentralized ministries to be supported), for each intervention locality

- c. Detailed methodology for beneficiaries selection and Process Verbal (PV) from each intervention locality confirming that inclusive committees have been set up
 - d. Social cohesion / outreach and communication plan
 - e. Detailed methodology for the beneficiary selection for job creation activities drafted by the committees, for each intervention locality
 - f. Revised M&E framework including updated baselines and targets (gender and age disaggregated)
 - g. Outline if any change needs to take place as part of the proposed approach and focus of the project and methodology (PBF will then assess if a revision of the project document needs to be done or not in conversation with IOM / PBF secretariat and RCO).
- 3) Tranche 3 (30% of the total budget of the total budget once 75% of tranche 2 spent and following the following deliverables:
- a. List of job creation activities
 - b. List of experts of decentralized ministries deployed in localities

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)

31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project

implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)

- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁴
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁴ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes de
<p>Résultat 1: La relation entre les migrants en transit et les communautés hôtes s'est améliorée dans les localités les plus sévèrement impactées par la diminution de l'économie migratoire et les changements dans les flux migratoires</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue : 11- Villes et communautés durables et 16- Paix, Justices et Institutions efficaces)</p>		<p>Indicateur 1 a</p> <p>% de représentants communautaires (hommes et femmes) qui signalent une amélioration des relations entre les membres de la communauté hôte et les migrants grâce aux interventions</p> <p>Niveau de référence: A déterminer Cible: 70%</p>	<p>Enquête, rapports 1 fois par an</p>	
		<p>Indicateur 1 b</p> <p>% de membres de la communauté (hommes et femmes) qui déclarent avoir une meilleure perception des migrants suite aux interventions</p> <p>Niveau de référence: A déterminer Cible: 70%</p>	<p>Rapports, sondages, enquêtes 1 fois par an</p>	
	<p>Produit 1.1</p> <p>Les communautés ont une compréhension améliorée</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Nombre d'études de référence</p> <p>Niveau de référence: A déterminer Cible: 1</p>	<p>Rapport de l'étude 1 fois</p>	

	des causes de conflit dans leur communauté.		
	Liste des activités relevant du produit: 1.1.1 : Réaliser une étude de référence sur les facteurs de conflit entre les communautés d'accueil et les migrants	Indicateur 1.1.2 Nombre de communes incluses dans l'étude de référence Niveau de référence: A déterminer Cible: 3	Rapport de l'étude 1 fois
	1.1.2 : Les résultats de l'étude de référence sur les facteurs de conflit sont présentés aux comités communautaires (voir 1.2)	Indicateur 1.1.3 Nombre de parties prenantes déclarant que l'étude est un outil utile pour informer la prévention des conflits (ventilé par âge, sexe et statut dans la communauté, c'est-à-dire les représentants communautaires/les migrants) Niveau de référence: 0 Cible: 50	Rapports, enquêtes 1 fois
		Indicateur 1.1.4 % des membres du comité communautaire déclarant que l'étude a permis de mieux comprendre les causes des conflits dans leur communauté Niveau de référence: 0 Cible: 70%	Rapports, enquêtes 1 fois
Produit 1.2 Des structures sociales sont en place pour	Indicateur 1.2.1	Rapport, enquêtes 1 fois	

	favoriser le dialogue communautaire pour les interventions communautaires	Nombre de comités communautaires soutenus pendant la mise en œuvre du projet		
	Liste des activités relevant du produit:	Niveau de référence: 0 Cible: 4		
	1.2.1 : Appuyer la mise en place et le soutien des comités communautaires incluant des membres des communautés hôte, des leaders et des migrants	Indicateur 1.2.2 Nombre de parties prenantes qui participent aux comités communautaires (ventilé par âge, sexe et statut dans la communauté, c'est-à-dire les représentants communautaires, les membres de la communauté hôte, les migrants, les groupes vulnérables et / ou marginalisés)	PV des réunions 1 fois par an	
	1.2.2 : Faciliter le fonctionnement régulier des comités pour surveiller les tensions communautaires et proposer des stratégies de prévention et de règlement des conflits	Niveau de référence: 0 Cible: 40		
		Indicateur 1.2.3 Nombre de réunions du comité communautaire tenues pendant la mise en œuvre du projet	PV des réunions 1 fois par an	
		Niveau de référence: 0 Cible: 76		
		Indicateur 1.2.4 % des membres du comité communautaire déclarant que le comité a	Rapport, enquêtes 1 fois	

		<p>offre une plateforme d'échange pour discuter librement des tensions</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 70%</p>		
	<p>Produit 1.3 Les organisations de la société civile et les médias locaux sont équipés pour faire face aux tensions communautaires de manière efficace et responsable</p>	<p>Indicateur 1.3.1 Nombre de sessions de formation délivrées pendant la mise en œuvre du projet</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 4</p>	<p>Rapport de formation 1 fois par an</p>	
	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>1.3.1 : Former la société civile et les médias locaux à la communication sur les migrations et la prévention des conflits</p>	<p>Indicateur 1.3.2 Nombre de représentants de la société civile et des médias formés sur les migrations et la prévention des conflits (ventilés par âge, sexe, lieu et secteurs)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 120</p>	<p>Rapport de formation, liste des présences, photos 1 fois par an</p>	
	<p>1.3.2 : Appuyer les initiatives de cohésion sociale de la société civile et des médias locaux basées sur les TdR élaborés par les comités communautaires</p>	<p>Indicateur 1.3.3 Nombre d'activités mises en œuvre par la société civile et les médias pendant la mise en œuvre du projet.</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 160</p>	<p>Liste de sélection des structures, rapport 1 fois par an</p>	

		<p>Indicateur 1.3.4</p> <p>% d'acteurs formés déclarant que la formation les a aidés à traiter de la migration et des migrants de manière plus positive</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 70%</p>	<p>Enquête, rapport de formation 1 fois par an</p>	
		<p>Indicateur 1.3.5</p> <p>% des membres de la communauté déclarant que les activités mises en œuvre par la société civile et les acteurs des médias ont contribué à la prévention ou à la résolution pacifique des conflits</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 70%</p>	<p>Enquête, rapport 1 fois par an</p>	
		<p>Indicateur 1.3.6</p> <p>% de la société civile et des acteurs des médias qui indiquent que la société civile a été suffisamment engagée dans la résolution des tensions communautaires</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 70%</p>	<p>Enquête, rapport 1 fois par an</p>	

<p>Résultat 2:</p> <p>Les opportunités économiques disponibles pour les membres de la communauté hôte se sont améliorées dans les localités les plus sévèrement impactées par la diminution de l'économie migratoire et les changements dans les flux migratoires</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue : 11- Villes et communautés durables et 16- Paix, Justices et Institutions efficaces)</p>		<p>Indicateur 2 a</p> <p>% des membres de la communauté déclarant que davantage d'opportunités économiques sont rendues disponibles par les agences / ministères locaux grâce aux activités du projet</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 60%</p>	<p>Enquête, rapport 1 fois par an</p>	
	<p>Produit 2.1</p> <p>La connaissance des contextes économiques et des marchés locaux est utilisée pour informer les interventions communautaires</p>	<p>Indicateur 2.1.1</p> <p>Nombre de communes soumises à/ incluses dans l'analyse de marché</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 3</p>	<p>Rapport de l'étude 1 fois</p>	
	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>2.1.1 : Mener une analyse de marché dans les communautés cibles (complément à l'analyse</p>	<p>Indicateur 2.1.2</p> <p>Nombre de parties prenantes impliquées dans l'analyse (ventilées par âge, sexe, secteurs, statut, c'est-à-dire universitaires, experts, représentants de l'État, entrepreneurs locaux, organisations liées à l'emploi, etc.)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 120</p>	<p>Liste des parties prenantes, Rapport de l'étude 1 fois</p>	

	d'économie politique de Clingendael).			
	2.1.2 : Faciliter la présentation de l'analyse de marché aux comités communautaires et aux services techniques locaux concernés dans les communautés cibles	Indicateur 2.1.3 % de partenaires dans les agences / ministères cibles déclarant que l'analyse de marché est un outil utile pour informer les stratégies et les interventions en vue d'améliorer les opportunités économiques Niveau de référence: 0 Cible: 80%	Enquête, témoignages, rapport 1 fois	
	Produit 2.2 L'expertise et / ou l'expérience dans le développement de stratégies et d'interventions pour améliorer les opportunités économiques sont partagées avec les agences / ministères cibles	Indicateur 2.2.1 Nombre d'expert déployés Niveau de référence: 0 Cible: A déterminer	Rapport, 1 fois par an	
		Indicateur 2.2.2 Nombre d'agences / ministères soutenus Niveau de référence: 0 Cible: A déterminer	Rapport, 1 fois par an	

	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>Déployer des experts au sein des agences / ministères locaux pour soutenir le développement de stratégies et d'interventions visant à améliorer les opportunités économiques</p>			
	<p>Produit 2.3</p> <p>Des initiatives durables sont en place pour soutenir les individus et / ou les organisations avec des idées innovantes pour créer des emplois dans les communautés</p>	<p>Indicateur 2.3.1</p> <p>Nombre de subventions octroyées</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: A déterminer</p>	<p>Rapports, photos, documents de réception ; témoignages</p> <p>1 fois par an</p>	
		<p>Indicateur 2.3.2</p> <p>Nombre d'initiatives soutenues</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: A déterminer</p>	<p>Rapports, photos, documents de réception ; témoignages</p> <p>1 fois par an</p>	

	<p>Liste des activités relevant du produit:</p> <p>2.3.1 : Mettre en place un mécanisme de petites subventions pour soutenir les initiatives créatrices d'emplois dans les communautés</p> <p>2.3.2 : Encadrer Les initiatives mises en place pour créer des emplois dans les communautés par des agences / ministères locaux</p>	<p>Indicateur 2.3.3</p> <p>Nombre de membres de la communauté soutenus (ventilé par âge, sexe, secteurs économiques, autres, par ex. groupes vulnérables et / ou marginalisés)</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: A déterminer</p>	<p>Rapports, photos, documents de réception ; témoignages 1 fois par an</p>	
		<p>Indicateur 2.3.4</p> <p>% des membres de la communauté (hommes et femmes) soutenu déclarent que les subventions ont aidé à créer ou à maintenir des emplois dans les communautés</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 70%</p>	<p>Rapports, témoignages, 1 fois par an</p>	
		<p>Indicateur 2.3.5</p> <p>Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce aux subventions</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: A déterminer</p>	<p>Rapports, photos, témoignages 1 fois par an</p>	

Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme		X	Sera déterminé par l'étude de base prévu dans le projet
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme		X	Sera déterminé par l'étude de base prévu dans le projet
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		Par téléphone et rencontres continues cours des 9 derniers mois
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		Sera en outre approfondi par l'étude de base
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		Seront en outre approfondis par l'étude de base
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		X	Sera déterminé par l'étude de base prévu dans le projet
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre différentes agences bénéficiaires ?	N/A		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		